



## Actualité

### La phrase

“ Cette justice du futur est éminemment conservatrice. Il reviendra dès lors toujours au juge de déterminer la portée d'une norme nouvelle, voire de connaître d'une situation atypique ou de constater l'obsolescence d'une jurisprudence bien établie ”

Le procureur général près la Cour de cassation, Jean-Claude Marin, lors du colloque organisé sur la justice prédictive par l'ordre des avocats aux Conseils, le 12 février 2018.

### Le chiffre

# 3 875

C'est le montant, en euros et hors taxes, du tarif 2018 préconisé par l'UJA de Paris pour la première année de collaboration. Il passe à 4 275 € la deuxième année

### L'indiscret

Le barreau de Paris va ratifier une charte des bonnes pratiques – notamment entre avocats et magistrats – au sein du nouveau tribunal de Paris, avant son ouverture.

## Professions

### Chantiers de la justice : la contestation aux marches des palais <sup>314s6</sup>

Le 15 février 2018, magistrats, personnels de greffe et avocats ont manifesté ensemble devant les palais de justice pour exprimer leur inquiétude sur la réforme de la carte judiciaire et le manque de moyens financiers de l'institution judiciaire.

Le 15 février 2018, l'heure était à la mobilisation dans les palais de justice. À l'appel de huit syndicats et de la Conférence des bâtonniers – auxquels se sont joints le Conseil national des barreaux puis le barreau de Paris –, magistrats, personnels des greffes et avocats ont manifesté ensemble sur les marches des tribunaux



Magistrats, avocats et greffiers ont notamment dénoncé le « piteux état » de la justice.

pour réclamer une justice de qualité et protester contre les orientations budgétaires des chantiers de la justice. Pour mémoire, lancés à l'automne 2017, ces derniers ont donné lieu à cinq rapports (Transformation numérique, Adaptation et simplification de la procédure civile et de la procédure pénale, Adaptation du réseau des juridictions et Sens de la peine) remis le 15 janvier dernier à Nicole Belloubet (Gaz. Pal. 23 janv. 2018, n° 311z7, p. 5 et Gaz. Pal. 6 févr. 2018, n° 309b9, p. 66). Leurs conclusions servent actuellement de base à la réflexion et aux consultations menées par la Chancellerie pour élaborer une réforme

globale de la justice, présentée en mars. Parmi les propositions qui suscitent le plus d'inquiétudes, figurent celles du chantier sur l'adaptation du réseau des juridictions visant à créer, d'une part, un « tribunal judiciaire » par département regroupant l'ensemble des tribunaux de première instance, et, d'autre part, une cour

d'appel dotée d'un rôle de pilotage et de coordination des autres cours au sein de chaque région. Les avocats, notamment, craignent que cette réorganisation ne vide progressivement de leur substance les juridictions qui ne seraient pas *leaders*, les menant à terme à la fermeture. C'est donc avec le mot d'ordre « Pour le maintien de 164 tribunaux de grande instance et 36 cours d'appel de plein exercice » que la Conférence des bâtonniers a appelé à la mobilisation. Celle-ci a été particulièrement suivie en province où les élus sont même venus parfois prêter main-forte aux manifestants.



Réunis au tribunal de grande instance de Bobigny, dont la vétusté témoigne du manque de moyens de la justice, la présidente du CNB, Christiane Féral-Schuhl, et le président de la Conférence des bâtonniers, Jérôme Gavaudan, ont quant à eux dénoncé l'absence de clarté du projet de la Chancellerie. « On ne peut pas nous demander notre avis sans nous dire ce qui est prévu par la réforme », a estimé Christiane Féral-Schuhl.

La méthode du ministère de la Justice a également été dénoncée par les manifestants à Paris. Sous une pluie battante, les représentants des différentes organisations ont pointé « un calendrier de consultation intenable », « un dialogue à marche forcée » et des propositions ne tenant « aucun compte des attentes des citoyens ». Ils

ont également critiqué le « piteux état » de la justice, que ce soit en termes de moyens matériels ou d'effectifs, et ont appelé les citoyens à signer la pétition qu'ils ont lancée pour une justice de qualité (<https://www.unepetition.fr/mobilisationpourelajustice>). Ce, avant de scander avec leurs troupes sur les marches du palais : « Il faut attendre combien de siècles pour le budget de la justice ? ». À cette question, ils n'ont reçu aucune réponse de la part de la ministre, en déplacement à La Haye. « S'il est un point dont le gouvernement devrait s'inspirer, c'est du budget confié à la justice : 122 euros par habitant aux Pays-Bas, contre 64 en France ! », a ironisé l'intersyndicale.

**Laurence GARNERIE**